

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAIT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 19 - Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) : contrat 2026 et demande de renouvellement pour l'année 2027

Délibération n° 008381

Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) : contrat 2026 et demande de renouvellement pour l'année 2027

Rapporteur : M. Didier GENDRAUD, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	09/09/2026	Favorable unanime (1 abstention)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets financés dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) 2026, et de poser les perspectives d'actions dans le cadre de la demande de renouvellement du CTAI pour l'année 2027 auprès de l'Etat.

Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) : contrat 2026 et demande de renouvellement pour l'année 2027.

CONTRAT 2026 : les actions du CTAI 4.

Contexte :

Depuis 2021, la Ville est porteuse d'un CTAI : contrat signé entre la collectivité et l'Etat dans le but de mettre en place des dispositifs voués à l'intégration des étrangers primo-arrivants statutaires sur un territoire défini. Il s'agit de dispositifs ouverts aux ressortissants étrangers en règle vis-à-vis du droit au séjour, signataires du Contrat d'intégration républicaine (CIR), présents en France depuis 5 ans au maximum et désireux de s'installer durablement sur le territoire.

Pour information, plus de 60 collectivités sont signataires (communes, intercommunalités, Départements ou Régions) en France métropolitaine. Les CTAI sont financés et suivis par le Ministère de l'Intérieur, plus précisément la Direction générale des étrangers en France (DGEF).

Concernant Besançon, le CTAI en cours (à savoir le quatrième consécutif) prendra fin en décembre 2026. Il se décline en 4 axes prioritaires : la santé mentale, l'insertion professionnelle, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans, et la citoyenneté. La collectivité a reçu un financement de 130 k€ de la part de l'Etat pour le mettre en œuvre. Ces 130k€ sont répartis comme suit :

Numé ro	Thématique / nom du projet	Porteur	Description du projet	Montant du financem ent CTAI	Coût total par projet
1	Santé mentale / Prise en charge des psychos- traumas	Centre hospitalier de Novillars (CHN)	« Prise en charge des psycho- traumas ». Dispositif de suivi psychologique et/ou psychiatrique pour des réfugiés, et avec un interprète si besoin. <i>Renouvellement d'action</i>	30 000 €	30 000 €
2	Insertion jeunesse/ « Mon projet en France »	Mission Locale Besançon	« Mon projet en France ». Cours de Français et accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi, sorties pédagogiques. <i>Renouvellement d'action</i>	40 681 €	42 416 €
3	Citoyenneté - Apprentissage du français langue d'intégration / « Le français au quotidien »	Association sportive et d'éducation populaire (ASEP)	« Le français au quotidien » Cours de français au service de la découverte culturelle (connaître la ville) et de l'insertion sociale. <i>Action nouvelle</i>	8 000 €	30 949 €

Numéro	Thématique / nom du projet	Porteur	Description du projet	Montant du financement CTAI	Coût total par projet
4	Citoyenneté - Apprentissage du français langue d'intégration / « Apprendre construire devenir »	Miroirs du Monde	« Apprendre construire devenir » : Cours de français langue étrangère (FLE) à visée d'intégration : grammaire, valeurs de la république, rédaction de CV... <i>Action nouvelle</i>	5 000 €	90 350 €
5	Citoyenneté - Apprentissage du français langue d'intégration / « Formation à l'examen civique »	FRate formation conseil	« Formation à l'examen civique » Préparation à l'examen du Test d'évaluation en français (TEF) et à l'examen civique. Examen nécessaire pour le renouvellement de titre de séjour et pour l'entrée dans la nationalité française. <i>Action nouvelle</i>	5 391 €	41 822 €
6	Insertion professionnelle	Institut national de formation et d'application (INFA)	FLE à visée professionnelle, module valeurs de la République et citoyenneté, accompagnement individuel au projet professionnel. <i>Action nouvelle</i>	4 392 €	40 500 €
7	Ingénierie	Rémunération chargée de mission		36 536 €	49 186 €
	Total CTAI 2026			130 000 €	455 223 €

Comme indiqué dans ce tableau, les actions 1 et 2, relevant des axes santé mentale et insertion jeunesse, respectivement portées par le Centre hospitalier de Novillars et la Mission locale, sont des actions renouvelées des précédents CTAI (1, 2 et 3). Ces deux actions « Prise en charge des psycho-traumas » et « Mon projet en France » ont été présentées au Conseil municipal pendant la séance du 23 février 2026. Les actions 3 à 6 sont nouvelles et il s'agit d'actions co-financées par l'Etat et la Ville. Elles sont chacune lauréate de l'appel à projets départemental publié par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). La sélection de ces projets venant d'avoir lieu, les conventions de financements correspondantes sont en cours de rédaction et elles seront présentées lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT POUR 2027 :

Le contrat 2026 prendra fin en décembre de cette année. Dans une optique de faire évoluer l'application locale de ce dispositif, nous souhaitons avec la nouvelle municipalité, impulser un accueil et une intégration de ces publics qui prônent des valeurs communes de citoyenneté autour de la langue française, autour des engagements individuel et collectif derrière le projet de « faire nation », et de parcours favorisant l'insertion professionnelle et civique. Les chiffres communiqués par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et le rayonnement des actions du CTAI, démontrent les liens et les enjeux entre l'intégration de ces publics et les différentes politiques publiques déployées par la Ville de Besançon. A l'instar des contrats précédents, la Collectivité souhaite s'inscrire dans les objectifs nationaux de cet outil favorisant l'accueil et l'intégration sur nos territoires, ceci en travaillant étroitement avec les services déconcentrés de Etat, et avec le copilotage et le suivi qu'il implique.

Ainsi, la Ville a exprimé sa volonté de renouveler son engagement contractuel avec l'Etat, et a sollicité une enveloppe globale de 130 000 €. Dans ce sens, les éléments de bilan ont été transmis à l'Etat en juillet 2026 et nous attendons un arbitrage courant octobre. La réponse de l'Etat et notamment le montant de la subvention accordée à la Ville définiront les thématiques et actions renouvelées dans le cadre du futur CTAI. Nous connaissons déjà les orientations nationales qui priorisent l'apprentissage du français et l'intégration par le travail, et ne placent plus la santé mentale comme prépondérante dans la stratégie nationale d'accueil et d'intégration. Un comité de pilotage sera mis en place à l'automne pour définir des actions portées en 2027 dans le cadre du CTAI 5. Il réunira les services de l'Etat et la mission CTAI.

Le Conseil Municipal prend acte des actions portées dans le cadre du CTAI 2026 et des propositions de travail pour la signature du CTAI sur l'année 2027.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.

Document signé électroniquement